

Les femmes en première ligne

Manifestation en France contre les viols collectifs (7 mars 2003).
La violence affecte les femmes partout dans le monde, indépendamment
du milieu socioculturel. © Gamma/Katz

Les femmes se trouvent en première ligne du mouvement mondial de défense des droits humains : elles travaillent activement à la promotion, à la protection et à la défense de ces droits dans le monde entier. Parmi ces femmes, on trouve des militantes et des professionnelles, mais aussi des victimes d'atteintes aux droits humains et leurs familles. Elles ont été à l'origine du mouvement de défense des droits humains dans de nombreuses parties du globe. Elles ont étudié et rendu publiques diverses atteintes aux droits civils et politiques, ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels. Bien souvent, elles ont mis en évidence les causes, manifestations et conséquences de telles atteintes en matière de genre.

Ces femmes jouent également un rôle central dans la défense de groupes spécifiques, notamment les femmes et les fillettes, les minorités ethniques et religieuses, les réfugiés et les personnes déplacées, les syndicalistes, ainsi que les lesbiennes, gays, et personnes bisexuelles et transgenres. Elles s'opposent à l'impunité généralisée caractérisant toutes les formes de violence contre les femmes, et luttent pour promouvoir le droit de vivre à l'abri de toute violence liée au genre. Elles aident d'innombrables victimes d'atteintes aux droits humains à obtenir justice. En particulier, elles dirigent des projets visant à soutenir les victimes de discriminations et d'abus sexuels ou d'autres formes de violence visant spécialement les femmes.

Les défenseuses des droits humains sont exposées à la marginalisation, aux préjugés et à la violence. Leur sécurité et leur bien-être sont menacés à plus d'un titre : en tant que défenseuses des droits humains, parce qu'elles sont des femmes



et en tant que personnes remettant en cause les stéréotypes sociaux en matière de genre. Elles peuvent subir des agressions de la part des États, des groupes politiques, de leur milieu social et parfois même de leurs compagnons ou de leurs parents.

Les gouvernements et les mouvements sociaux font rarement une priorité des droits défendus par ces femmes, ce qui nuit à la crédibilité et à la légitimité de leur lutte. Des défenseuses des droits humains ont été tuées, enlevées ou ont « disparu » en raison de leurs activités. Ces femmes doivent également faire face à des agressions spécifiques (harcèlement sexuel et viol, entre autres).

Parfois, elles sont contraintes de fuir leur pays pour se protéger. Ce faisant, elles rencontrent souvent des obstacles liés à leur condition de femmes.



Défendre le droit des femmes à la santé
Défendre les femmes qui défendent les droits

Le droit de défendre...

les droits humains

La Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1998 ; elle reconnaît le droit de défendre les droits humains et exhorte les États à protéger cette activité, ainsi que les personnes agissant dans ce domaine. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette déclaration, le bureau du représentant spécial du secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a été créé en avril 2000.

La représentante spéciale, Hina Jilani, a souligné le rôle des femmes défenseuses des droits humains et les difficultés auxquelles elles doivent faire face. Dans son rapport de 2002 à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, elle a notamment indiqué : « ... *quoique ces femmes soient aussi engagées que les hommes dans la défense des droits de la personne et des droits des victimes de violations des droits de l'être humain, il existe des aspects spécifiques à leur situation de femmes qui défendent les droits de la personne.* » Et, plus loin : « ... *elles s'exposent [...] à des risques spécifiques à leur sexe, qui viennent s'ajouter aux risques encourus par les hommes.* »

Un soutien au cœur du conflit

Bernadette



Des victimes de viol rencontrent une déléguée d'Amnesty International en mission en République démocratique du Congo, en mars 2004. © AI

Les soldats qui violent les femmes s'emparent souvent aussi de toutes leurs possessions, jusqu'aux vêtements et à la batterie de cuisine.

Une écoute chaleureuse

Bernadette dirige le service de consultation et d'aide d'une organisation féminine en République démocratique du Congo, où des milliers de femmes et de petites filles ont été violées au cours du conflit. Son organisation s'efforce de protéger et de promouvoir les droits humains, en particulier ceux des femmes et des enfants. *« Depuis que nous avons commencé nos activités, nous avons écouté et aidé plus de 900 femmes, dit-elle, mais nous affrontons de nombreuses difficultés. »*

Le personnel de l'organisation apporte aux femmes la plus grande attention possible et leur donne des conseils. Les femmes qui s'adressent à ce service ne sont pas seulement victimes de viol, mais ont subi toutes sortes de violences sexuelles. N'ayant pas les moyens de payer le transport, beaucoup de femmes font des kilomètres à pied pour rencontrer une personne du centre.

« Nous écoutons les femmes, nous essayons de leur apporter une aide psychologique, de les aider aussi à recevoir des soins médicaux », explique Bernadette. *« Nous essayons de leur donner un peu d'argent, parce que les soldats qui violent les femmes s'emparent souvent aussi de toutes leurs possessions, jusqu'aux vêtements et à la batterie de cuisine. »*

Surmonter les obstacles

Mais le personnel de l'organisation reçoit des menaces. Bernadette raconte qu'elle a été accostée dans la rue par trois soldats. *« Ils nous ont accusées d'exagérer les viols, dit-elle, et ils ont essayé de s'emparer des documents que je portais. »*

Bernadette insiste : il faut que le personnel reçoive une formation, que les dispensaires disposent du matériel nécessaire et que des centres d'accueil se multiplient à proximité des localités où les femmes ont besoin d'aide. *« Je demande aussi à notre propre gouvernement de ne pas laisser les violeurs impunis, conclut-elle. Tant que les violeurs connaîtront le repos, nous ne pourrons remédier aux effets moraux et psychologiques désastreux de ces actes, et les femmes n'auront pas le courage d'envisager l'avenir. »*

Protéger le droit à la santé

Des femmes militent pour que les soins de santé nécessaires soient accessibles à tous

Membres du personnel soignant, juristes ou simplement soucieuses du bien-être de leur famille, les femmes défenseuses des droits humains agissent pour un meilleur accès aux soins de santé et pour une information mieux dispensée à tous.

Elles continuent à promouvoir le droit à la santé malgré les actes de harcèlement ou d'intimidation, malgré les obstacles que leur gouvernement ou leurs concitoyens dressent sur leur chemin.

Le « *droit à la santé* » est le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint. Proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le droit à la santé comporte à la fois des libertés et des droits à prestations. Parmi ces libertés figurent le droit de ne pas être soumis à la torture et le droit de disposer de sa santé et de son corps, en ayant notamment le contrôle de sa sexualité et de sa capacité de procréation. Les individus ont également droit à un système de protection de la santé qui assure, par exemple, l'égalité d'accès aux soins médicaux. Le droit à la santé comporte le droit aux ressources qui ont un rapport direct avec le bien-être de chacun, comme l'eau, l'alimentation, le logement et l'accès aux informations relatives à la santé.

**HALTE
À LA VIOLENCE
CONTRE
LES FEMMES**



Œuvrant pour que tous bénéficient des soins de santé nécessaires, les femmes défenseuses des droits humains mettent en avant des mesures préventives comme l'accès à une alimentation suffisante ou la protection contre les grossesses non désirées ou contre les infections, notamment par le VIH. Elles encouragent le développement des services généraux comme de ceux qui concernent la grossesse et l'accouchement, ou bien la santé mentale. Elles luttent pour mettre un terme aux pratiques culturelles nocives comme les mutilations génitales féminines et pour que les soins médicaux soient à la portée des femmes en danger.

Les femmes défenseuses des droits humains agissent aussi pour que des soins médicaux et psychologiques appropriés soient dispensés aux femmes et aux hommes qui ont subi des agressions sexuelles ou d'autres violences liées au genre, y compris des violences domestiques. Elles demandent que les dossiers médicaux relatifs aux agressions sexuelles soient établis avec la diligence voulue pour que les poursuites engagées contre les auteurs de ces violences soient plues

ssaires

efficaces. Les femmes défenseurs des droits humains agissent en faveur d'une amélioration des soins dispensés aux pensionnaires des foyers et à tous ceux qui sont privés de liberté, notamment les personnes incarcérées.

Ces activités entrent souvent en contradiction avec les normes, valeurs et pratiques traditionnelles et, de ce fait, les femmes qui militent dans ces domaines sont souvent exposées aux menaces et aux attaques. Dans de nombreux pays, le personnel de santé subit des pressions destinées à le décourager de fournir certains traitements ou conseils (par exemple concernant la contraception) ou de soigner certains groupes de gens. Depuis des années, Amnesty International recueille des éléments sur des cas où des professionnels de la santé ont subi des tortures ou ont été emprisonnés pour avoir assuré le traitement médical de membres de groupes d'opposition.

Les professionnels de la santé subissent aussi parfois des attaques pour avoir critiqué la politique de leur gouvernement en matière de santé.

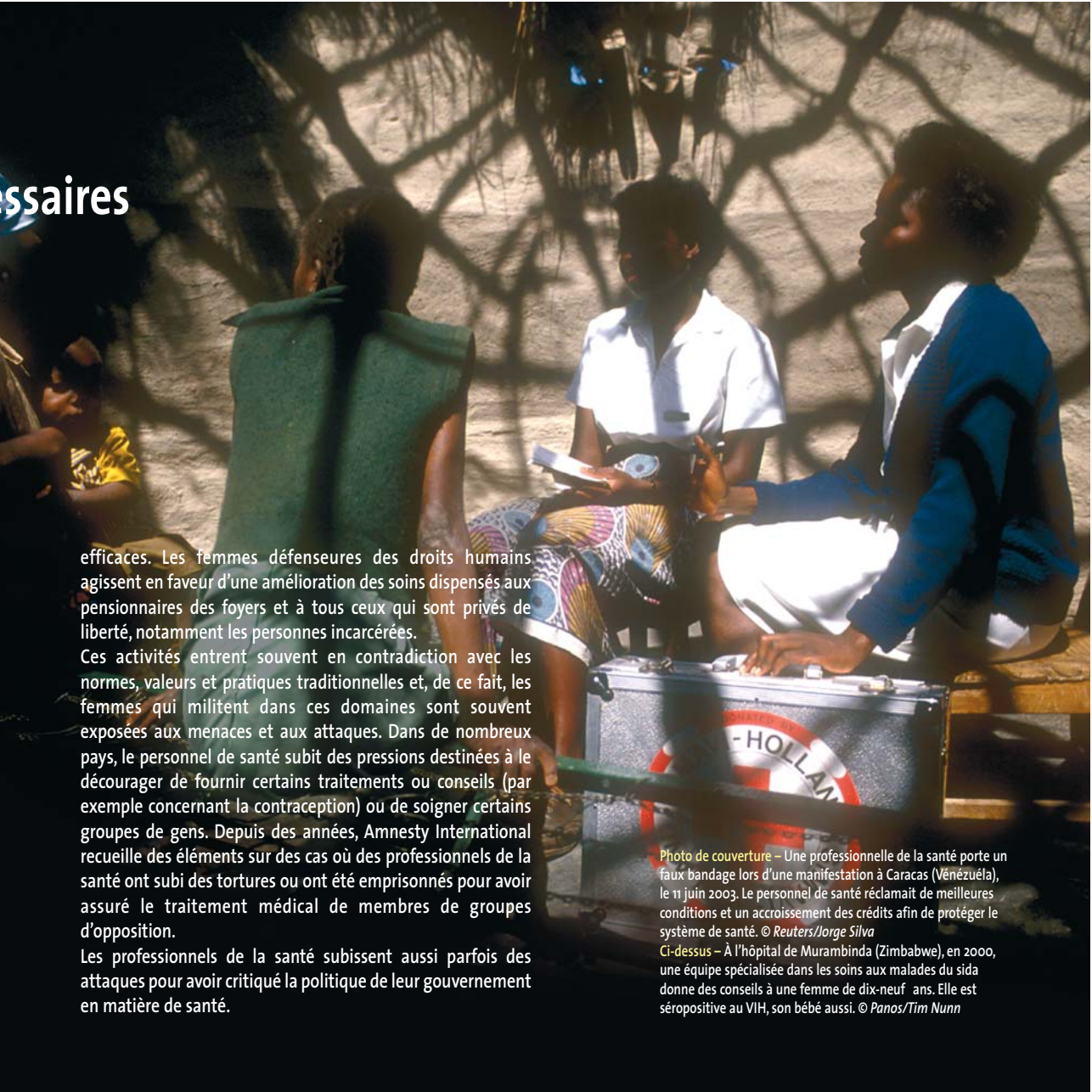


Photo de couverture – Une professionnelle de la santé porte un faux bandage lors d'une manifestation à Caracas (Vénézuéla), le 11 juin 2003. Le personnel de santé réclamait de meilleures conditions et un accroissement des crédits afin de protéger le système de santé. © Reuters/Jorge Silva
Ci-dessus – À l'hôpital de Murambinda (Zimbabwe), en 2000, une équipe spécialisée dans les soins aux malades du sida donne des conseils à une femme de dix-neuf ans. Elle est séropositive au VIH, son bébé aussi. © Panos/Tim Nunn

Une voix qui ne se laissera pas réduire au silence

Mao Hengfeng

En 1990, Mao Hengfeng a été forcée de subir un avortement.



Mao Hengfeng accompagnée de ses trois filles devant le Bureau des plaintes de Shanghai, en Chine, en juin 2003. © www.secretchina.com

Incarcérée pour s'être exprimée librement

Mao Hengfeng a été libérée en septembre 2005. En avril 2004, elle avait été envoyée dans un établissement de « *rééducation par le travail* » parce qu'elle adressait depuis des années des pétitions aux autorités sur des questions de droits humains, notamment dans le domaine du droit du travail et des droits en matière de procréation.

Pendant sa détention, elle aurait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements. En octobre 2004, elle a été suspendue à un plafond pendant deux jours, frappée avec violence et privée de nourriture. Elle a aussi été placée à l'isolement pendant de courtes périodes, attachée à son lit au moyen de courroies et contrainte de prendre des médicaments.

Grossesse et licenciement

Ce n'était pas la première fois que Mao Hengfeng se voyait infliger pareils traitements sur ordre des autorités. En 1988, cette femme, mère de jumelles, aurait été licenciée parce qu'elle était enceinte pour la deuxième fois, contrairement à la réglementation chinoise en matière de planification familiale. Elle a contesté la politique de l'enfant unique imposée aux familles, a refusé d'avorter et a été ensuite internée dans un hôpital psychiatrique où on l'a contrainte à prendre des médicaments. Peu après la naissance prématurée de sa fille, elle a été licenciée pour avoir quitté son poste de travail pendant seize jours.

En 1990, de nouveau enceinte, elle a été forcée de subir un avortement.

Certes, Mao Hengfeng a été libérée, mais des représentants de l'autorité l'ont prévenue qu'elle s'exposait à de « *graves conséquences* » si elle s'obstinait à manifester son opposition. Ne se laissant pas intimider, elle a poursuivi son action. Pour cette raison, son mari Wu Xuewei et elle ont subi de nouvelles violences.